

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 7 avril 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 30 mars 2017 s'est tenu en Mairie de Mizoën le vendredi 7 avril 2017 à 18H30.

Etaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Etait absent : SEVERAC Pascal

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour plusieurs délibérations : compte-rendu des délégations consenties au Maire, création d'une Commission d'Appel d'Offres et désignation des membres, emprunt. Les membres en sont d'accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 10 mars 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Décision du 17 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise ALPES CONTROLES pour la mission de contrôle technique pour la rénovation des toitures de la mairie et du four. Montant du devis : 2 170 € TTC.

Décision du 24 février 2017 : acceptation du devis de la société QUALICONSULT pour la mission de coordination de la santé et de la protection de la santé (CSPS) pour la rénovation des toitures de la mairie et du four. Montant du devis : 3 300 € TTC.

Décision du 16 mars 2017 : acceptation du devis de l'entreprise NET SYSTEM INFORMATIQUE pour la fourniture d'un ordinateur portable pour la consultation du public à la mairie. Montant du devis : 963,60 € TTC.

Décision du 18 mars 2017 : acceptation du devis de CMO pour la construction d'un bar à l'épicerie des Ors. Montant du devis : 10 906,80 € TTC.

Décision du 19 mars 2017 : acceptation du devis de l'entreprise FONSECA DA COSTA Antonio pour les travaux de maçonnerie à l'épicerie des Ors. Montant du devis : 1 050 € TTC.

Décision du 31 mars 2017 : acceptation du devis de l'entreprise VERNEIN MICHEL pour la fourniture des fleurs et du terreau. Montant du devis : 6 534,89 € TTC.

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion et le compte administratif 2016 ont été approuvés lors du dernier conseil municipal. Suite au débat engagé alors concernant la nécessité d'emprunter, la commission travaux réunie a décidé de réduire les dépenses d'investissement pour diminuer le besoin d'emprunt. Ce sont ainsi 100 000 € qui ont été reportés sur un prochain exercice comptable. Et la commission a décidé d'emprunter 70 000 €.

Monsieur le Maire propose le budget primitif suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses	754 503,00 €
Recettes	754 503,00 €

Section d'investissement :

Dépenses	584 901,37 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>218 656,79 €</i>
Recettes	584 901,37 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>20 227,25 €</i>

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du budget primitif 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

ADMISSION EN VALEUR DE TITRES DE RECETTES – EXERCICES 2003 – 2007 – 2010

OK pour le commentaire de Gilbert

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Trésorière d'admettre en non-valeur des recettes d'exercices antérieurs pour 175,18 €. Il informe les élus que Madame la trésorière a diligenté toutes les démarches nécessaires au recouvrement de ces recettes depuis son arrivée mais qu'elles n'ont pu aboutir. Messieurs Guy BERARD, Gilbert MICHEL et François PINATEL estiment que le recouvrement des impayés incombe au trésor public. Les élus s'entendent pour demander à la trésorerie de tout mettre en œuvre pour encaisser l'ensemble des recettes restant à recouvrer à ce jour. Monsieur Hugues BEAUME propose d'accepter cette demande compte tenu de la faible valeur mais de ne plus y avoir recours à l'avenir.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de l'admission en non-valeur des titres de recettes pour 175,18 € :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 8
- Nombre de voix contre : 2

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DES JEUNES DE L'OISANS (MJO)

Monsieur le Maire rappelle que la MJO a vu ses recettes fortement baissées du fait du retrait progressif de la Commune de Bourg d'Oisans à son budget de fonctionnement. Après de nombreuses réunions pour envisager l'avenir de cette structure qui bénéficie à de nombreux enfants du territoire de l'Oisans, les élus ont décidé que, pour 2016, une subvention exceptionnelle de la Communauté de Communes sera versée permettant à l'association d'équilibrer ces comptes. Pour l'avenir, les élus ont décidé que chaque commune dont au moins un enfant bénéficie des activités proposées par la MJO participerait au fonctionnement de l'association via une convention d'objectifs. Ainsi 160€ par enfant seront versés annuellement à la MJO pour le secteur enfance/culture et 150€ pour l'ALSH. En 2016, 1 enfant de Mizoën a bénéficié d'activité du secteur enfance/culture.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la signature de la convention d'objectifs avec la MJO et le versement de 160€ de subvention pour 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SECURITE DE LA VOIE COMMUNALE : MURS DE SOUTÈNEMENT BERGERIE TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les études engagées depuis 2014 ont préconisé, in fine, la réalisation d'une paroi clouée pour assurer la sécurité de la voie communale. D'autres travaux étaient préconisés (terrassment et voirie) qui, compte tenu de la décision de la commission travaux de réduire les travaux, seront réalisés en régie par les employés communaux quand la maîtrise foncière sera assurée. Les travaux retenus s'élèvent à 47 000 € HT, les demandes de subventions seront demandées au Département et à la Communauté de Communes de l'Oisans.

- Coût de l'opération HT..... 47 000,00 €
- Subvention du Département de l'Isère 40 %..... 18 800,00 €
- Subvention de la CC Oisans 20 %..... 9 400,00 €
- Fonds libres de la Commune 40 %..... 18 800,00 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des travaux de sécurisation de la voie communale murs de soutènement de la bergerie et le plan de financement :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE : CONVENTION DE DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux au Village seront réalisés en 2017. Il propose que le SEDI assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, via la signature d'une convention, et qu'un financement de celui-ci soit sollicité. Enfin, il propose de profiter de cette délibération pour approuver le plan de financement définitif des travaux.

Monsieur François PINATEL estime que 50% de l'éclairage public est inutile d'autant plus quand il éclaire le ciel. Monsieur le Maire rappelle que l'objectif des travaux est double :

- Diminuer l'intensité lumineuse grâce à l'installation de LED sur chaque luminaire,
- Automatiser la baisse d'intensité entre 23h et 5h.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'éclairage public au hameau de Singuigneret a été réparé et qu'une horloge astronomique a été installée avec coupure automatique de l'éclairage de minuit à 5h.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention de MOE déléguée, du plan de financement modifié et la demande de financement au SEDI :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire propose la création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) en vue de la passation des marchés publics à venir (rénovation toitures, sécurisation murs bergerie, projet école). Cette CAO devra ouvrir les plis des candidats aux marchés publics et proposer au conseil municipal les offres à retenir. La CAO est composée, outre le Maire Président, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Monsieur le Maire appelle les candidatures et propose un vote à main levée, accepté à l'unanimité.

Les candidatures aux 3 postes de titulaires sont :

M. COIN Jean-Pierre
M. GIRAUD Roger
M. MICHEL Gilbert

Les candidatures aux 3 postes de suppléants sont :

M. BEAUME Hugues
M. BERARD Guy
Mme MIALON Delphine

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la désignation des membres de la CAO sur la base des candidatures déposées ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

EMPRUNT DE 70 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Suite à la réunion de la commission travaux, 3 banques ont été sollicitées pour proposer une offre de financement de 70 000 € sur 7 ou 10 ans (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et La Banque Postale). La meilleure offre est proposée par le Crédit Agricole avec un taux fixe à 0,65 % sur 7 ans.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de l'emprunt de 70 000 € sur 7 ans à 0,65 % auprès du Crédit Agricole :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Epicerie des Ors

Les travaux sont en cours (construction d'un bar et modification des toilettes et de la cuisine).

Divers

A la demande de la CCO, les molocks ont (encore) été déplacés à la Combe.

La décision du tribunal concernant l'action en justice déposée par le Groupement d'Emparis (alpages) devrait être rendue le 6 juin prochain.

SEML Nid d'Aigle : l'enquête publique commence le 18 avril, le but étant d'obtenir le permis de construire et de mise en exploitation.

La sculpture du chamois sera définitivement installée sur la placette du village.

Personnel été : Martine MICHEL et Philippe VENERA sont embauchés pour cet été comme l'année précédente. La décision concernant les jeunes sera prise ultérieurement quand toutes les demandes auront été réceptionnées.

Monsieur François PINATEL demande si le niveau du lac va monter pour cet été : EDF répond par l'affirmative. Cependant, la base nautique ne devrait pas ouvrir cet été.

Séance levée à 21h00

* / * / * / *